

Périgueux, le 13 juin 2018

Communiqué de Presse

Revitalisation du territoire suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de Gascogne Bois Première réunion du comité de pilotage

En vertu des dispositions du code du travail, l'entreprise Gascogne Bois a été assujettie à une obligation de « revitalisation du territoire » suite à la validation du plan de sauvegarde de l'emploi entraînant la fermeture du site de Belvès.

La convention conclue le 13 mars dernier entre l'État, l'association Initiative Périgord et la SAS Gascogne Bois a ainsi défini les mesures que cette dernière entend mettre en œuvre pour contribuer à la création d'activités et au développement d'emplois sur le territoire et ce, afin de compenser l'impact des emplois effectivement supprimés.

Ces mesures se distinguent de celles relatives à l'accompagnement social, mises en place au bénéfice des salariés dont les postes sont supprimés, sans exclure toutefois que ces mêmes salariés puissent également bénéficier des aides prévues par la convention.

Gascogne Bois s'est donc engagée à contribuer à la création nette de 30 emplois sur le périmètre du département de la Dordogne, avec toutefois une priorité pour la zone d'emploi de Belvès et les activités relevant de la filière bois.

Pour ce faire, l'entreprise a confié une enveloppe de 79 935 € à l'association Initiative Périgord, choisie comme prestataire pour la réalisation de la convention. Cette somme permet d'accorder des prêts de 2 664 € par CDI effectivement créé lors de projets de création/reprise d'entreprise ou de développement d'activités.

Au-delà de l'animation de la convention et de l'accompagnement de créateurs/repreneurs d'entreprise et de toute entreprise en phase de primo développement (entre 3 et 7 ans), Initiative Périgord peut abonder les prêts « Gascogne Bois » par des prêts d'honneur sur ses fonds propres, à hauteur de 5 000 € par CDI créé (dans la limite d'un certain plafond).

Chargé de veiller à la bonne exécution des actions de la convention, le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le mardi 12 juin 2018, sous l'autorité de madame la préfète et en présence notamment du maire de Belvès, des dirigeants de Gascogne Bois et de l'équipe d'Initiative Périgord. 12 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable, permettant la création de 19 emplois dans la filière bois (dont 14 sur la zone d'emploi de Belvès).

Le prochain comité de pilotage se réunira le mardi 20 novembre prochain.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
